

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Bugey

Le lancement de la démarche SCoT du Bugey a rythmé le dernier semestre 2014. Le Forum SCoT, du 21 novembre 2014 dernier, est un des premiers moments forts de l'élaboration du SCoT. Les premières conclusions du diagnostic du SCoT ont fédéré les élus et les acteurs du syndicat mixte autour d'une réflexion prospective et d'une démarche de réflexion collective qui se déroulera jusqu'en 2017.

> Le SCoT, un outil pour l'aménagement de notre territoire

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un **document d'urbanisme** qui a pour objet d'organiser de manière cohérente notre territoire, pour construire notre avenir au cours des 20 prochaines années.

Les objectifs du SCoT intéressent tous les aspects de notre vie quotidienne : le logement, l'emploi, les transports, l'industrie, l'agriculture, le paysage, l'environnement, le commerce, les services aux populations...

Le SCoT a une portée réglementaire. Les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux (carte communale, Plan local d'Urbanisme), les opérations d'aménagement importantes doivent être compatibles avec les objectifs définis dans le SCoT.

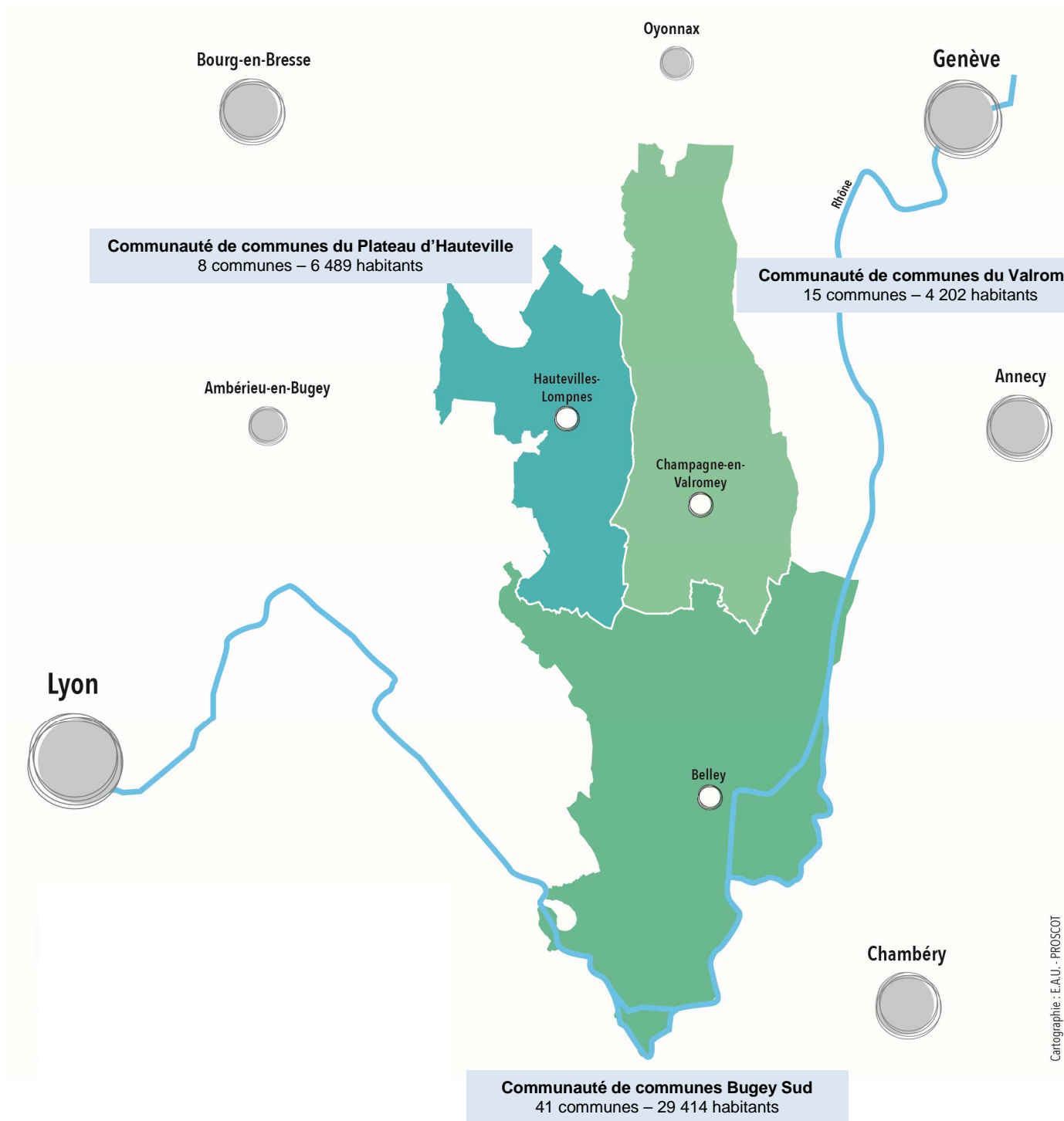
> Le SCoT du Bugey, une démarche en trois temps

L'élaboration du SCoT du Bugey a été prescrite par délibération du syndicat mixte du SCoT Bugey le 11 février 2014. Le SCoT du Bugey définit une **stratégie globale de développement durable et d'aménagement solidaire** sur un territoire fort de 64 communes regroupées en 3 intercommunalités : communauté de communes Bugey Sud, communauté de communes du Plateau d'Hauteville, communauté de communes du Valromey.

Pour accompagner le territoire dans son projet de SCoT, le syndicat mixte a lancé un appel d'offre. A l'issue d'une analyse technique et d'un jury de sélection en juillet 2014, l'équipe E.A.U. – PROSCOT a été retenue.

Pour accompagner les élus et le bon déroulement de la démarche SCoT, le syndicat mixte a recruté début novembre une chargée de mission SCoT.

Le périmètre du SCoT du Bugey 64 communes pour construire un projet commun

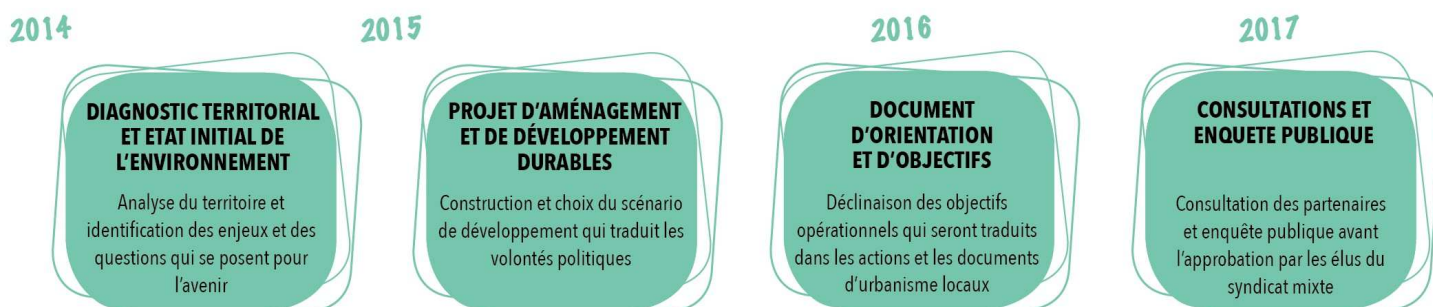


> Les étapes de la démarche d'élaboration du SCoT

La démarche SCoT s'organise en plusieurs étapes durant lesquelles les élus, les habitants, les partenaires et les acteurs locaux sont pleinement impliqués.

- Etape 1 – **Diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement** analysent le territoire et identifient les enjeux et les questions qui se posent pour l'avenir.
- Etape 2 – **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** est une étape de définition de la stratégie de développement et d'aménagement. C'est la traduction du projet politique du SCoT portée par les élus.
- Etape 3 – **Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)** décline les objectifs opérationnels qui seront traduits dans les actions et les documents d'urbanisme locaux.
- Etape 4 – **Consultation et enquête publique** sont organisées avant l'approbation du SCoT par les élus du syndicat mixte.

Les moments clés de l'élaboration du SCoT du Bugey



> Octobre 2014, le SCoT du Bugey est entré en phase d'élaboration active

Avec un démarrage de mission en octobre 2014, le SCoT du Bugey est entré en phase d'élaboration active.

Le diagnostic du SCoT du Bugey et les premiers enjeux du territoire ont été présentés aux élus des communautés de communes du Valromey, du Plateau d'Hauteville, de Bugey Sud et aux acteurs partenaires du territoire lors du 1^{er} Forum SCoT, le vendredi 21 novembre 2014 au Palais épiscopal de Belley.

Avec une centaine de participants, ce premier rendez-vous est un succès partagé.

Il ne s'agit qu'un des premiers temps forts de la démarche. La réflexion et la démarche de travail collective se poursuivent jusqu'au printemps 2017, date d'application du SCoT.

> Les temps forts du SCoT en 2015

Les rencontres avec les élus des trois communautés de communes annoncent **les premiers rendez-vous SCoT pour le 2015**. Attentes et besoins des habitants, projets à venir, spécificités locales et originalités de chaque intercommunalités, retour d'expérience, vision du territoire... sont quelques exemples des thèmes et sujets discutés lors de ces prochaines réunions de travail.

Parallèlement, la démarche de diagnostic et l'état initial de l'environnement, engagé en septembre 2014, se poursuivent jusqu'en mars 2015, date de validation du diagnostic par le comité syndical du SCoT.

Entre avril et septembre 2015, les élus se réuniront pour la construction et le choix du scénario de développement du territoire. Il s'agit pour eux de définir le projet politique du territoire pour les 20 prochaines années qui sera formalisé au travers du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**.

Fin 2015, la troisième phase du SCoT sera engagée avec le projet de **Document d'Orientation et d'Objectifs**. Il s'agit d'une déclinaison des objectifs opérationnels qui seront traduits dans les actions et les documents d'urbanisme locaux.

> Le SCoT, une méthode de travail concertée et participative

L'élaboration du SCoT associe un nombre important d'acteurs qui trouvent chacun des espaces de discussions et d'échanges tout au long de la démarche.

- **Les forums**. Ils rassemblent l'ensemble des élus du territoire et ponctuent les grandes étapes de la démarche d'élaboration du SCoT. C'est le lieu de l'expression politique et d'appropriation du projet.
- **La concertation avec le public**. Publications, plan presse, site internet, exposition, réunions publiques... permettent tout au long de l'élaboration du SCoT d'associer un large public aux réflexions et à la démarche de travail (habitants, associations,...).
- **L'association des partenaires**. Région Rhône-Alpes, Conseil Général de l'Ain, Chambres consulaires, représentants des services de l'Etat,... sont associés et consultés sur les documents du SCoT.